

Le logo commercial de CERTIF.PRO est la propriété exclusive de la société CERTIF.PRO immatriculée au RCS de Créteil.

Conformément aux dispositions de la Loi du 31 décembre 1964 modifiée par la Loi du 4 janvier 1991, ce logo a été déposé auprès de l'institut national de la propriété industrielle.

1. Documents et supports

Les règles d'utilisation du logo s'appliquent aux supports suivants :
(Liste non exhaustive)

- Rapports de diagnostics immobilier couverts par la certification.
- Courriers ou supports commerciaux liées au domaine du diagnostic immobilier.
- Courriel, site internet, flyer, carte de visite.
- Publicité, tout marquage véhicule, vitrines, enseignes et autres.

2. Droits d'usage

Toutes personnes certifiées ou partenaire de CERTIF.PRO peut faire référence à sa certification en utilisant les éléments du logo CERTIF.PRO

Ce droit vous est attribué si vous respectez les présentes dispositions :

- Vous êtes lié contractuellement avec CERTIF.PRO pour la certification dans le domaine du diagnostic immobilier
- Vous disposez d'un ou de plusieurs certificat(s) délivré(s) par CERTIF.PRO

Conformément à l'article 20 de la Loi du 31 décembre 1964, l'utilisation autorisée du logo est strictement personnelle et ne peut être cédée à un tiers même licencié ou successeur.

3. Logo CERTIF.PRO



Logo réservé aux partenaires et aux personnes certifiées

Siège social

15 rue du Docteur Roux
94600 Choisy-Le-Roi

Siret 830 320 891 00021
APE 8560Z

09 72 12 97 00
contact@certif.pro



Toutes vos certifications sur
www.certif.pro

Le logo CERTIF.PRO est disponible en ligne sur notre site internet www.certif.pro en téléchargement uniquement pour les personnes autorisées et sur demande.

La personne certifiée ne peut utiliser le logo CERTIF.PRO seul, la mention « certification de personnes » doit être mentionnée de façon claire.

4. Règles d'utilisation du logo

L'utilisation du logo dans la présentation et la communication ne doit pas prêter à confusion concernant l'identité de la personne certifiée, ou à celle du partenaire à CERTIF.PRO et aux domaines techniques concernés.

L'utilisation du logo CERTIF.PRO, doit se faire sans aucune modification de forme ou de couleur, et ne doit pas contenir de cadre ou de tracé.

Le logo doit être :

- Lisible sur tous supports
- Dimensions inférieures à la marque ou au logo de la personne certifiée.
- Ne pas être accolé à la marque ou au logo de la personne certifiée.
- Utilisé en combinaison avec les éléments suivant :
 - Marque ou logo de la personne certifiée et de son entreprise.
 - N° de certification « Certifié n° » doit être édité avec la police « PT Sans » en gras avec une taille inférieure au logo CERTIF.PRO.
 - Nom et prénom de la personne certifiée, doit être édité avec la police « PT Sans » en gras avec une taille inférieure au logo CERTIF.PRO.
 - Les domaines liés à la certification obtenue, avec la police « PT Sans » avec une taille inférieur au logo CERTIF.PRO

Exemples d'utilisation du logo :



Pierre DUPONT
Certifié n° CRP-ODI-2924031

Énergie (DPE) avec mention

Siège social

15 rue du Docteur Roux
94600 Choisy-Le-Roi

Siret 830 320 891 00021
APE 8560Z

09 72 12 97 00
contact@certif.pro



Toutes vos certifications sur
www.certif.pro



Pierre DUPONT
Certifié n° CRP-ODI-2924031

Amiante sans mention
Amiante avec mention
Énergie (DPE) sans mention
Plomb (CREP) sans mention
Termites métropole
Électricité
Gaz

5. Durée d'utilisation du logo

La durée de l'utilisation du logo CERTIF.PRO restera valable tant que le bénéficiaire continuera à satisfaire les conditions d'utilisation du logo.

En cas de suspension de certification, la personne certifiée devra sans délai effacer le logo de tous les documents et supports commerciaux ou publicitaire.

6. Contrôle d'utilisation du logo

CERTIF.PRO se réserve le droit de contrôler le bon usage du logo par les personnes certifiées et partenaires.

Les bénéficiaires du logo CERTIF.PRO, s'engage sur simple demande de démontrer le respect du règlement de l'utilisation du logo sur tous les supports.

7. Logo COFRAC

Toute utilisation de référence à la marque d'accréditation COFRAC (comité d'accréditation française) ou le logo est strictement interdite.

8. Sanctions

Toute utilisation abusive du logo ou du certificat et la falsification du certificat, entrainera des sanctions immédiates (suspension, retrait) définies dès l'inscription du candidat ou le contrat du partenaire.

